



BARÈME D'HONORAIRES

SC IMMOBILIER

SAS au capital de 10000€ - RCS LILLE 943 826 784

Siège social : 186 rue Jean Jaures 59491 VILLENEUVE D'ASCQ

Tel : 03 20 17 52 86- Courriel : vdescq@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 12 JUILLET 2025

Honoraires de transaction :

Honoraire forfaitaire de 1950 € TTC + 5% TTC du prix du bien*.

Les honoraires sont partagés à 70% par l'acquéreur et 30% par le vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Dans le cas d'un mandat de recherche la totalité des honoraires est à la charge de l'acquéreur.

Vente en viagers : Les honoraires d'un montant de 10% à la charge du débirentier sont calculés sur la valeur du bien qui a permis de déterminer le montant de la rente viagère.

Immobilier commercial : 6% du prix du bien avec un forfait minimum de 6000€.

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations

Avis de valeur : 200 € TTC à la charge du vendeur pour succession ou impôts (non facturé dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence).

Honoraires de rédaction d'acte : 150 € à la charge du vendeur, 150 € à la charge du vendeur de l'acquéreur)

Pré état daté : 200 € à la charge du vendeur

État des risques et pollution (ERP) : 15 € à la charge du vendeur



Locations – Barème à compter du 12 Juillet 2025

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	8 € TTC / m ² de surface habitable	8 € TTC / m ² de surface habitable
État des lieux d'entrée	3 € TTC / m ² de surface habitable	3 € TTC / m ² de surface habitable
Entremise et négociation	2€ TTC m ² avec un minimum de 100 €	

Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail professionnel	8.33% HT du loyer annuel, soit 10% TTC	8.33% HT du loyer annuel, soit 10% TTC
Bail commercial	8.33% HT du loyer annuel, soit 10% TTC	8.33% HT du loyer annuel, soit 10% TTC
Bail stationnement (parking, garage...)	75 € TTC	75 € TTC

Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
Etat des lieux de sortie bail nu	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC /m ² de surface habitable	x
Etat des lieux de sortie bail meublé	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC /m ² de surface habitable	x
Etat des lieux de sortie bail commercial ou professionnel	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 180 € TTC	x
Etat des lieux de sortie stationnement	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 60 € TTC	x
Etat des lieux via commissaire de justice	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire

Autres prestations :

État des risques et pollution (ERP) : 15€ à la charge du bailleur

Prestations initiales :

	PACK ESSENTIEL	PACK SÉRÉNITÉ	PACK PREMIUM	PACK PRIVILEGE
Etablissement et envoi des avis d'échéances et quittances de loyer	✓	✓	✓	✓
Quittancement et gestion des encaissements de loyer, charges et dépôt de garantie	✓	✓	✓	✓
Etablissement et envoi des comptes rendus de gestion	✓	✓	✓	✓
Révision du montant des loyers en fonction de l'évolution des indices de référence	✓	✓	✓	✓
Contrôle des attestations d'assurance et contrats d'entretien du locataire	✓	✓	✓	✓
Régularisation des charges annuelles	✓	✓	✓	✓
Etat des lieux et décompte de sortie	✓	✓	✓	✓
Rédaction d'actes (avenant, renouvellement des baux)	✓	✓	✓	✓
Vérification de l'état du bien géré à chaque remise en location	✓	✓	✓	✓
Commande et suivi des diagnostics techniques obligatoires (hors frais de diagnostics)	✓	✓	✓	✓
Gestion et suivi des congés locataires/mandant (hors frais de commissaire de justice)	✓	✓	✓	✓
Gestion des impayés/dégradations/non-respect des obligations (hors frais de procédure)	✓	✓	✓	✓

Prestations annexes :

		PACK ESSENTIEL	PACK SÉRÉNITÉ	PACK PREMIUM	PACK PRIVILEGE
Extranet (visibilité du compte bailleur et mise à dispo de documents)	30 € / an	✓	✓	✓	✓
Gestion technique travaux bailleur inférieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	25 € / facture	✓	✓	✓	✓
Gestion travaux spécifiques (rénovation énergétique) : faire exécuter et suivre les travaux	3 % des travaux	✓	✓	✓	✓
Gestion et suivi des sinistres : Déclaration, devis, suivi travaux, indemnisation	150 € / sinistre	✓	✓	✓	✓
Règlement des charges de copropriété (sous réserve de fonds disponibles)	10 € / appel	✓	✓	✓	✓
Règlement des factures et taxes diverses (sous réserve de fonds disponibles)	10 € / facture	✓	✓	✓	✓
Visite conseil (pré état des lieux de sortie)	50 €	✓	✓	✓	✓
Gestion technique travaux bailleur supérieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	5 % des travaux	5 % des travaux	✓	✓	✓
Etablissement du document d'aide à la déclaration des revenus fonciers (monopropriété et SCI sur devis)	50 €	50 €	✓	✓	✓
Etablissement document d'aide à la déclaration de TVA (monopropriété et SCI sur devis)	50 €	50 €	✓	✓	✓
Constitution du dossier type ANAH	200 €	200 €	✓	✓	✓
Représentation commission départementale de conciliation (préparation dossier + audience)	150 €	150 €	✓	✓	✓
Monopropriété : visite des parties communes (fréquence à déterminer au mandat)	100 €	100 €	75 € / heure	✓	✓
Représentation en Assemblée Générale	75 € / heure	75 € / heure	200 €	✓	✓
Assistance à la livraison, suivi des réserves auprès du promoteur (parfait achèvement)	200 €	200 €	200 €	✓	✓
Gestion, suivi et contrôle des réserves dans le cadre de la garantie biennale et décennale	300 €	300 €	300 €	✓	✓
Représentation ou assistance à la première Assemblée Générale immeuble neuf	300 €	300 €	75 € / heure	✓	✓

Nos produits d'assurances :

	PACK ESSENTIEL	PACK SÉRÉNITÉ	PACK PREMIUM	PACK PRIVILEGE
Assurance contre les risques locatifs (loyers impayés et détériorations immobilières) y compris frais d'intermédiation.	2.9 %	2.9 %	2.9 %	2.9 %

* % TTC facturé sur la totalité des encaissements, le coût du pack est à la charge du mandant. Tous les tarifs indiqués sont TTC